



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2016, Meguiar's, Inc. Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits Meguiar's, Inc. est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable Meguiar's, Inc., et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|---|-------------------|
| Référence FDS: | 33-5752-2 | Numéro de version: | 1.00 |
| Date de révision: | 09/09/2016 | Annule et remplace la version du : | Emission initiale |

Numéro de version Transport:

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

G85, Traitement Verre (22-131C): G8508

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Utilisation dans l'industrie automobile.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: MEGUIAR'S France, 3 rue de Verdun - Bât.D - 78590 Noisy le Roi

Téléphone: 01 30 80 02 16

E-mail: serviceclients@meguiars.com

Site internet www.meguiars.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:

Liquide inflammable, Catégorie 2 - Liq. Inflamm. 2; H225

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Danger par aspiration, Catégorie 1 - Dang. Asp. 1; H304

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H336

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

Symboles::

SGH02 (Flamme) | SGH07 (Point d'exclamation) | SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes



Ingrédients :

| Ingrédient | Numéro CAS | % par poids |
|---|------------|-------------|
| Propane-2-ol | 67-63-0 | 40 - 70 |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | 64742-47-8 | 10 - 30 |

MENTIONS DE DANGER:

| | |
|------|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges |

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Générale:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P210A Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Intervention::

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P331 NE PAS faire vomir.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

AUTRES INFORMATIONS

Dangers supplémentaires (statements)

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

1% du mélange consiste en composants de toxicité aigue par voie orale inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Ingrédient | Numéro CAS | Inventaire EU | % par poids | Classification |
|---|------------|---------------|-------------|--|
| Propane-2-ol | 67-63-0 | 200-661-7 | 40 - 70 | Liq. inflam. 2, H225; Irr. des yeux 2, H319; STOT SE 3, H336 (CLP) |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | 64742-47-8 | 265-149-8 | 10 - 30 | Tox.aspiration 1, H304 (CLP) Tox. aquatique chronique 2, H411 (Fournisseur) Liq. Inflamm. 3, H226; STOT SE 3, H336; EUH066 (Auto classées) |
| Poly(diméthylsiloxane) | 63148-62-9 | | 5 - 15 | Substance non classée comme dangereuse |
| 1-propoxy propane-2-ol | 1569-01-3 | 216-372-4 | 7 - 13 | Liq. Inflamm. 3, H226; Irr. des yeux 2, H319; STOT SE 3, H336; EUH066 (Auto classées) |
| Acide sulfurique | 7664-93-9 | 231-639-5 | 0,5 - 1,5 | Corr. cutanée 1A, H314 - Le Nota B (CLP) |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: utiliser un agent d'extinction approprié pour les liquides inflammables tels que le dioxyde de carbone ou un produit chimique sec pour l'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|---------------------|------------------------|
| Aldéhydes | Pendant la combustion. |
| Formaldéhyde | Pendant la combustion. |
| Monoxyde de carbone | Pendant la combustion. |
| Dioxyde de carbone | Pendant la combustion. |
| Oxides de soufre | Pendant la combustion. |

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Fermer le récipient. Éliminer le matériau récupéré le plus rapidement possible.

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc). Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre. Pour

diminuer le risque d'ignition, déterminer les classifications électriques applicables pour le procédé utilisant ce produit et sélectionner un équipement de ventilation extractive locale spécifique pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. Mise à la terre/liaison équipotentille du récipient et du matériel de réception si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former une atmosphère dangereuse.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Valeurs limites d'exposition:****Limites d'exposition professionnelle**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence: | Type de limite | Informations complémentaires: |
|-------------------|-------------------|----------------|--|--------------------------------------|
| Propane-2-ol | 67-63-0 | VLEPs France | VLCT (15minutes) = 980 mg/m ³ (400 ppm) | |
| Acide sulfurique | 7664-93-9 | VLEPs France | VLEP (fraction thoracique) (8 heures) : 0.05 mg/m ³ ; VLCT (15 minutes) : 3 mg/m ³ | |

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

8.2. Contrôles de l'exposition:**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)**Protection des yeux/du visage:**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de protection ouvertes.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| Matériel | Epaisseur (mm) | Temps de pénétration |
|---------------------|----------------------------|----------------------------|
| Néoprène | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |
| Caoutchouc nitrile. | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire pour décider si un appareil de protection respiratoire est demandé. Si un appareil de protection respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez le type de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

| | |
|---|---|
| Etat physique: | Liquide |
| Apparence/odeur: | Liquide translucide avec odeur chimique caractéristique |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| pH | <i>Non applicable.</i> |
| Point/intervalle d'ébullition: | 80 - 90 °C |
| Point de fusion: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Inflammabilité (solide, gaz): | Non applicable. |
| Dangers d'explosion: | Non classifié |
| Propriétés comburantes: | Non classifié |
| Point d'éclair: | 12,8 °C [<i>Méthode de test:</i> Coupe fermée] |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Limites d'inflammabilité (LEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Limites d'inflammabilité (UEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Pression de vapeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Densité relative | 0,82 [<i>Réf. Standard :</i> Eau = 1] |
| Hydrosolubilité | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Taux d'évaporation: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Densité de vapeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Viscosité | 10 mPa-s |
| Densité | 0,82 g/ml |

9.2. Autres informations:

| | |
|--------------------------------------|---|
| Teneur en matières volatiles: | 87,4 % en poids [<i>Méthode de test:</i> Estimé] |
|--------------------------------------|---|

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.
étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:

Agents oxydants forts.
Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux:

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
| Non applicable | |

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans la section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse.

Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:

Pneumopathie en cas d'aspiration: les symptômes peuvent inclure toux, difficultés respiratoires, respiration sifflante, crachements de sang et pneumonie qui peut être mortelle. Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigue

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|---|---|------------|--|
| Produit | Dermale | | Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg |
| Produit | Inhalation - Vapeur(4 h) | | Pas de données disponibles. Calculé. 50 mg/l |
| Produit | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg |
| Propane-2-ol | Dermale | Lapin | LD50 12 870 mg/kg |
| Propane-2-ol | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 72,6 mg/l |
| Propane-2-ol | Ingestion | Rat | LD50 4 710 mg/kg |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | Dermale | Lapin | LD50 > 3 160 mg/kg |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat | LC50 > 3 mg/l |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Poly(diméthylsiloxane) | Dermale | Lapin | LD50 > 19 400 mg/kg |
| Poly(diméthylsiloxane) | Ingestion | Rat | LD50 > 17 000 mg/kg |
| 1-propoxy propane-2-ol | Dermale | Lapin | LD50 2 805 mg/kg |
| 1-propoxy propane-2-ol | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat | LC50 > 11,8 mg/l |
| 1-propoxy propane-2-ol | Ingestion | Rat | LD50 2 500 mg/kg |

TAE = Toxicité Aigue Estimée

Corrosion / irritation cutanée

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|----------------------------|---------------------------------|
| Propane-2-ol | Multiple espèces animales. | Aucune irritation significative |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | Lapin | Moyennement irritant |
| Poly(diméthylsiloxane) | Lapin | Aucune irritation significative |
| 1-propoxy propane-2-ol | Lapin | Irritation minimale. |

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------|---------------------------------|
| Propane-2-ol | Lapin | Irritant sévère |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | Lapin | Moyennement irritant |
| Poly(diméthylsiloxane) | Lapin | Aucune irritation significative |
| 1-propoxy propane-2-ol | Lapin | Irritant sévère |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|---------------|-------------------|
| Propane-2-ol | Cochon d'Inde | Non sensibilisant |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | Cochon d'Inde | Non sensibilisant |

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

| Nom | Route | Valeur |
|---|----------|--------------|
| Propane-2-ol | In vitro | Non mutagène |
| Propane-2-ol | In vivo | Non mutagène |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | In vitro | Non mutagène |
| 1-propoxy propane-2-ol | In vitro | Non mutagène |

Cancérogénicité

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|---|------------|------------|---|
| Propane-2-ol | Inhalation | Rat | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | Dermale | Souris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

| Nom | Route | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|------------------------|------------|---|------------|---------------------|------------------------|
| Propane-2-ol | Ingestion | Certaines données positives concernant le développement existent, mais elles ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 400 mg/kg/day | pendant l'organogénèse |
| Propane-2-ol | Inhalation | Certaines données positives concernant le développement existent, mais elles ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | LOAEL 9 mg/l | pendant la grossesse |
| 1-propoxy propane-2-ol | Inhalation | Certaines données positives concernant le développement existent, mais elles ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 3,6 mg/l | pendant l'organogénèse |

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|---|------------|---------------------------------------|---|------------------------|----------------------|-----------------------------|
| Propane-2-ol | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | NOAEL Non disponible | |
| Propane-2-ol | Inhalation | irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | NOAEL Non disponible | |
| Propane-2-ol | Inhalation | système auditif | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Cochon d'Inde | NOAEL 13,4 mg/l | 24 heures |
| Propane-2-ol | Ingestion | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | NOAEL Non disponible | empoisonnement et / ou abus |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain et animal | NOAEL Non disponible | |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | Inhalation | irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | | NOAEL Non disponible | |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | Ingestion | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Jugement professionnel | NOAEL Non disponible | |
| 1-propoxy propane-2-ol | Inhalation | dépression du | Peut provoquer somnolence ou | Multiple | LOAEL 10,8 | 6 heures |

G85, Traitement Verre (22-131C): G8508

| | | | | | | |
|------------------------|------------|---------------------------------------|---|-------------------|----------------------|----------------|
| | | système nerveux central | vertiges | espèces animales. | mg/l | |
| 1-propoxy propane-2-ol | Inhalation | irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | | NOAEL Non disponible | |
| 1-propoxy propane-2-ol | Ingestion | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Rat | LOAEL 1 770 mg/kg | non applicable |

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|------------------------|------------|------------------------------------|---|------------|---------------------|--------------------|
| Propane-2-ol | Inhalation | rénale et / ou de la vessie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 12,3 mg/l | 24 Mois |
| Propane-2-ol | Inhalation | Système nerveux | Tous les données sont négatives. | Rat | NOAEL 12 mg/l | 13 semaines |
| Propane-2-ol | Ingestion | rénale et / ou de la vessie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 400 mg/kg/day | 12 semaines |
| 1-propoxy propane-2-ol | Inhalation | Foie rénale et / ou de la vessie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 9,5 mg/l | 11 jours |

Danger par aspiration

| Nom | Valeur |
|---|---------------------|
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | Risque d'aspiration |

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans le section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans le section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel | N° CAS | Organisme | type | Exposition | Test point final | Test résultat |
|------------------------|-----------|--------------------|--------------|------------|--------------------------|---------------|
| 1-propoxy propane-2-ol | 1569-01-3 | puce d'eau | expérimental | 48 heures | Effet concentration 50% | >100 mg/l |
| 1-propoxy propane-2-ol | 1569-01-3 | Algues vertes | expérimental | 96 heures | Effet concentration 50% | 1 466 mg/l |
| 1-propoxy propane-2-ol | 1569-01-3 | Truite arc-en-ciel | expérimental | 96 heures | Concentration létale 50% | >100 mg/l |
| Propane-2-ol | 67-63-0 | Crustacées | expérimental | 48 heures | Effet concentration 50% | 1 400 mg/l |
| Propane-2-ol | 67-63-0 | Algues | expérimental | 24 heures | Effet | >1 000 mg/l |

| | | | | | | |
|---|------------|-------------------|---|-----------|---|------------|
| | | | | | concentration 50% | |
| Propane-2-ol | 67-63-0 | Vairon de Fathead | expérimental | 96 heures | Concentration létale 50% | 6 120 mg/l |
| Acide sulfurique | 7664-93-9 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | Effet concentration 50% | 2 700 mg/l |
| Acide sulfurique | 7664-93-9 | Vairon de Fathead | Estimé | 96 heures | Concentration létale 50% | 2 610 mg/l |
| Acide sulfurique | 7664-93-9 | puce d'eau | Estimé | 48 heures | Effet concentration 50% | 344 mg/l |
| Propane-2-ol | 67-63-0 | puce d'eau | expérimental | 21 jours | Concentration sans effet observé (NOEL) | 30 mg/l |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | 64742-47-8 | | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | | | |
| Poly(diméthyls iloxane) | 63148-62-9 | | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | | | |

12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel | N° CAS | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|------------|---|----------|-------------------------------|---------------|-----------------|
| 1-propoxy propane-2-ol | 1569-01-3 | expérimental Biodégradation | 20 jours | Demande biologique en oxygène | 64 % en poids | Autres méthodes |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | 64742-47-8 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Poly(diméthyls iloxane) | 63148-62-9 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Acide sulfurique | 7664-93-9 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Propane-2-ol | 67-63-0 | expérimental Biodégradation | 14 jours | Demande biologique en oxygène | 86 % en poids | OCDE 301C |

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel | N° CAS | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|----------|--------|--------------|-------|--------------|---------------|-----------|
|----------|--------|--------------|-------|--------------|---------------|-----------|

G85, Traitement Verre (22-131C): G8508

| | | | | | | |
|---|------------|---|-----|---|-------|---|
| Poly(diméthyls iloxane) | 63148-62-9 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | 64742-47-8 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| 1-propoxy propane-2-ol | 1569-01-3 | Estimé Bioconcentratie | | Facteur de bioaccumulation | 3 | Estimation : Facteur de bioaccumulation |
| Acide sulfurique | 7664-93-9 | Estimé Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | -2.20 | Estimation : coefficient de partage octanol/eau |
| Propane-2-ol | 67-63-0 | expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 0.05 | Autres méthodes |

12.4. Mobilité dans le sol:

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Pas de données de tests disponibles à l'heure actuelle, contactez le fournisseur pour plus d'informations.

12.6. Autres effets néfastes:

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets:**

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle du fabricant, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez-vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 01 11* Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR: UN1987; Alcools, N.S.A.. (Alcool isopropylique et 1-Propoxy-2-propanol); 3; II; (D/E); F1.
IMDG : UN1987; Alcohols, N.O.S. (Isopropyl alcohol and 1-Propoxy-2-propanol); 3; II; EmS: FE, SD. (ENG)
IATA: UN1987; Alcohols, N.O.S. (Isopropyl alcohol and 1-Propoxy-2-propanol); 3; II. (ENG)

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS)". Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contactez la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique du TSCA.

Tableau des maladies professionnelles

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Ne s'applique pas.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

| | |
|--------|---|
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Raison de la révision:

Aucune information sur la révision n'est disponible

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

Les FDSs de Meguiar's France sont disponibles sur le site: www.meguiars.fr